



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010612001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

La procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols lancée par délibération du Conseil Municipal du 17 mars 1995 a connu un terme provisoire le 15 mai 1998. En effet l'arrêt du Tribunal Administratif de Poitiers du 19 avril 2000 a annulé la délibération du 15 mai 1998 approuvant le Plan d'Occupation des Sols.

Cette décision nous a imposé de reprendre la procédure au stade de l'enquête publique.

Rappelons ici les différentes étapes :

- 17 mars 1995 : décision du Conseil Municipal prescrivant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols précédemment approuvé le 3 juillet 1990.
- 19 février 1996 : arrêté du Maire définissant les modalités de la révision.
- 30 juin 1997 : décision du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision.
- 15 décembre 1997 : décision du Conseil Municipal modifiant le projet de Plan d'Occupation des Sols arrêté conformément aux avis des personnes consultées et associées.
- 19 décembre 1997 : arrêté du Maire mettant le projet de Plan d'Occupation des Sols à l'enquête publique.
- 15 mai 1998 : décision du Conseil Municipal approuvant le Plan d'Occupation des Sols.
- 6 avril 2000 : décision du Tribunal Administratif annulant la délibération du 15 mai 1998 approuvant le Plan d'Occupation des Sols.
- 22 août 2000 : arrêté du Maire mettant à nouveau le Plan d'Occupation des Sols arrêté à l'enquête publique.

La seconde enquête publique concernant la révision s'est déroulée du 20 septembre au 20 novembre 2000. Monsieur George LEHIDEUX désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, nous a remis son rapport ; ses conclusions sont favorables au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols. Il émet le voeu qu'une suite positive soit réservée aux requêtes ayant fait l'objet d'un avis favorable de sa part.

Ces requêtes ont été examinées lors des révisions du comité de pilotage et en commission générale.

Ces modifications ponctuelles sont proposées conformes au voeu du Commissaire-Enquêteur dès lors qu'elles ne remettent pas en cause les objectifs initiaux du Plan d'Occupation des Sols arrêté le 30/06/1997.

Considérant que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles R 123-2 et R 123- 35 du Code de l'Urbanisme, au vu de l'ensemble documents et décisions cités.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)